



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 31194

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention du M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur le financement des travaux d'élargissements à 4 voies de l'autoroute A 1 Paris-Lille. Afin de financer ces travaux, ne serait-il pas possible de concéder l'autoroute A 1 à la SANEF dans sa totalité, de laisser la section Fresnes - Lille gratuite, d'augmenter le péage Paris - Fresnes afin de faire financer ces travaux par les usagers traversant notre région et ce, sans pénaliser les habitants du Nord - Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer précise que la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (Sanef) a pris les dispositions nécessaires pour que la mise à deux fois trois voies du tronçon Combles - Fresnes-les-Montauban soit engagée en 1990, avec pour objectif la mise en service du tronçon ainsi aménagé en 1992. La nécessité d'assurer une cohérence satisfaisante de l'ensemble de l'autoroute A 1, dont la section la plus au nord est déjà à deux fois trois voies, impose de procéder à l'élargissement de la section attenante et non concédée, entre Fresnes-les-Montauban et le noeud de Dourges. En vue d'apporter à ce problème la solution rapide qu'il exige, le ministre fait actuellement étudier par ses services une hypothèse fondée sur le recours à la Sanef dans le cadre d'une extension de sa concession jusqu'à Dourges. Il convient toutefois de souligner l'importance de l'investissement (de l'ordre de 500 MF) que représenterait la mise en œuvre d'une telle solution avec, en outre, la difficulté liée au maintien éventuel de la gratuité pour les nombreux usagers locaux empruntant cette section hors péage.

Données clés

Auteur : [M. Facon Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31194

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3211